

OFFREZ-VOUS LA TRANQUILLITÉ

Doublez votre garantie de 2 à 4 ans sur toutes les machines STIHL en achetant du MotoMix

STIHL®



2 ans Garantie **x** **2** ans Garantie
=
4 ans Garantie

Pourquoi choisir le MotoMix :

- Pré-mélangé : prêt à l'emploi
- Excellentes propriétés de démarrage à froid
- Lubrification exceptionnelle du moteur et propreté maximale grâce à l'huile moteur Premium HP Ultra
- Entièrement synthétique et biodégradable : longue durée de vie
- Respecte l'environnement : faibles émissions
- Respecte la santé de l'utilisateur : ne contient pas de substances nocives
- Qualité stable du mélange pendant 5 ans
- Performances maximales des moteurs STIHL
- Pas de risque d'erreur de dosage
- Mélange pratiquement inodore
- Démarrage très facile après une longue période d'inutilisation

Combinez les STIHL et doublez votre garantie

Conditions d'extension de garantie STIHL MotoMix.

L'extension de garantie STIHL MotoMix est exclusivement réservée aux utilisateurs particuliers et aux machines STIHL.

Elle proroge la période de garantie de 2 ans, soit une garantie de 4 ans au total.

Offre valable, jusqu'au 31 décembre 2018, pour l'achat simultané d'une machine neuve à moteur thermique STIHL et d'un bidon de MotoMix.

Pour pouvoir bénéficier de cette extension de garantie STIHL MotoMix, vous vous engagez à :

- 1- Faire fonctionner votre machine exclusivement au carburant MotoMix et, à ce titre, vous devrez être en mesure de présenter :
 - La facture d'achat de la machine sur laquelle figurent le numéro de série et au moins 5 litres de MotoMix.
 - Les factures d'achat de 5 litres minimum de MotoMix par an, les 3 années suivantes.
- 2- À se conformer aux conditions générales et particulières disponibles sur le site www.stihl.fr